2026-

BRESSUIRE La ville qui ose	Extrait du Registre des délibérations du **Conseil Municipal** de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre **26185**

SEANCE du : **12 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Marie-Hélène GUIGNARD	Florence PREAUD
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Etienne HUCAULT	Elina PREAULT
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Thierry LEBLAN FALZONE	Arnaud PRINTEMPS
Emile BREGEON	David GABORIT	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Yannick CHARRIER	Olivier GEFFARD	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTEIX
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Jean-François MORIN, de 18h30 à 20h27 et de 20h31 à 20h57	
Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Pierre MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Pierre BUREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jean-François MORIN, de 20h27 à 20h31	Anne ROUX, pouvoir à Bruno BODIN
Antoine TRANCHET, pouvoir à Olivier GEFFARD		

Secrétaire de séance : **Florence PREAUD, assistée des services de la Ville**
Assistaient également : **Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services**
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques

◆◆◆

Désignation d'un représentant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;
VU la délibération du 28 avril 2026 de l'Agglo2B portant création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées entre l'Agglo2B et ses communes membres ;
VU le courrier en date du 1er septembre 2026 demandant la désignation d'un représentant de la Ville de Bressuire au sein du Conseil Municipal.

Par délibération en date du 28 avril 2026, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a décidé la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées entre l'Agglo2B et ses communes membres.

Il convient aujourd'hui de désigner l'élu municipal qui siégera à cette commission.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE DESIGNER** Madame le Maire comme représentante du Conseil Municipal de la ville de Bressuire à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Le Secrétaire de séance,

Florence PREAUD

Le Maire,

MAIRE de BRESSUIRE (Deux-Sèvres)

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20261016-DG_DEL_2026_185-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :